

4 Économie

Électrification/Projet de construction de centrales solaires dans sept villes du Gabon Démarrage bientôt du chantier



Les experts sur le terrain à l'étape de Ndjolé.



Une phase du contrôle des sols.



Séance de travail entre les parties prenantes.

Abel EYEGHE EKORE
Ndjolé/Gabon

Une mission composée de plusieurs experts des différentes parties prenantes au projet (CDC, Ausar Energy, SEEG, etc.) sillonne, depuis deux semaines, l'intérieur du pays avec un agenda clair : procéder au repérage des sites susceptibles d'abriter les futures centrales solaires et réaliser les contrôles ainsi que les tests de qualité. Sept villes-pilotes sont concernées par ce vaste projet : Booué, Ovan, Makokou, Mékambo, Minvoul, Medouneu et Ndjolé.

LE projet porté par la Caisse des dépôts et consignations (CDC), d'hybridation à l'aide de centrales solaires des centrales thermiques de la Société d'énergie et d'eau du Gabon (SEEG) dans sept villes du Gabon,

entre progressivement dans sa phase active. Une mission composée de plusieurs experts des différentes parties prenantes au projet (CDC, Ausar Energy, SEEG, etc.) sillonne, en effet, depuis deux semaines, l'intérieur du pays avec un agenda clair : procéder au repérage des sites susceptibles d'abriter les futures centrales solaires et réaliser les contrôles de qualité des sols d'une part ; réaliser des tests techniques de couplage et de communication optimale des équipements des deux systèmes de production thermique et solaire, d'autre part. Ce projet vise une substitution partielle de la production d'énergie thermique par des systèmes de production solaire. Il porte initialement sur sept villes (Booué, Ovan, Makokou, Mékambo, Minvoul, Medouneu et Ndjolé) et se

traduira par une réduction de 30% de la consommation de fioul par la SEEG (soit approximativement 800 000 litres de fioul par an), avec un impact significatif sur l'équilibre de son exploitation et la qualité de service à la clientèle. Pour notre pays, engagé dans la lutte contre les effets négatifs des changements climatiques et la protection de l'environnement, c'est un bilan carbone d'environ 2000 tonnes de CO2 qui devrait s'accroître à la faveur de l'extension du projet à d'autres villes. La structu-

ration du présent projet prévoit que les centrales solaires qui délivreront une capacité énergétique globale cumulée de près de 2 mégawatts seront la propriété de la CDC, et leur exploitation sera confiée à la SEEG dans le cadre d'un contrat sur une période de 15 ans. **TERRAIN*** C'est ainsi que la mission conduite par une équipe de la CDC a recueilli des données techniques. « La mission a été un succès. Elle a permis de clarifier les principales options sur chaque site », a indiqué le directeur du Développement durable

et de l'énergie à la CDC, et chef de la mission, Wilfried Morau. « Nous avons pu, dans chaque ville cible, identifier des sites viables en étroite collaboration avec les services de l'Agence nationale de l'urbanisme, des travaux topographiques et du cadastre, et procédé aux tests techniques sur les équipements actuels, avec la collaboration des équipes locales de la SEEG. Des travaux de génie civil de faible ampleur seront sans doute nécessaires sur certains sites, mais tout devrait aller très vite », a-t-il souligné. Selon Franck Tannery, président de Ausar Energy, société adjudicataire du chantier, sur l'ensemble des sites, les conditions sont réunies pour un démarrage des travaux dans quatre mois environ, pour une durée globale de réalisation de moins d'un an.

Notons que cette intervention de la CDC en tant qu'investisseur et développeur dans le secteur de l'énergie, est conforme à sa mission d'accompagnement des politiques publiques dans les secteurs prioritaires. « C'est un projet pionnier en Afrique centrale, qui confirme le leadership du président de la République, Ali Bongo Ondimba, en matière de protection de l'environnement, particulièrement sur la réalisation d'un mix énergétique largement dominé par les énergies renouvelables, dont le solaire », rappelait à juste titre Herman Nzoundou Bignoumba, Administrateur directeur général de la CDC lors de la cérémonie de signature des contrats de construction et mise en exploitation des centrales solaires en août dernier.

Secteur bancaire

La BGD va être liquidée

Maxime Serge MIHINDOU
Libreville/Gabon

Après plusieurs examens minutieux, la Commission bancaire de l'Afrique centrale a estimé que le plan de restructuration de la Banque gabonaise de développement (BGD) proposé par l'administrateur provisoire n'était pas crédible et ne tenait pas compte de l'urgence que requiert la situation très critique de cette banque, vieille d'un demi-siècle. Par

conséquent, elle a décidé de procéder au retrait de son agrément.

C'EST une page de l'histoire bancaire du Gabon qui se tourne. Créée le 8 juin 1960, la Banque gabonaise de développement (BGD) va cesser définitivement ses activités. Réunie en session ordinaire le 20 septembre 2018 à Yaoundé, la Commission bancaire de l'Afrique centrale (Cobac) a examiné la situation de la banque. A cette occasion, elle a pris acte des résolutions adoptées à l'issue des



Les multiples grèves du personnel présageait déjà la fin de la BGD.

sessions ordinaire et extraordinaire de l'assemblée générale des actionnaires de la banque qui se sont tenues le 23 juillet 2018. La Cobac a constaté que le plan de restructuration de la BGD proposé par l'administrateur provisoire n'est pas crédible et ne tient pas compte de l'urgence que requiert la situation très critique de cette banque. Par conséquent, elle a décidé de procéder au retrait d'agrément prudentiel de la BGD, conformément à l'Article 53 du règlement n°02/14/CEMAC/UMAC/C

OBAC/CM relatif au traitement des établissements de crédits en difficulté. Elle a, en outre, habilité son président à nommer un liquidateur à la BGD et à fixer sa rémunération. Enfin, la Commission bancaire a décidé de proroger le mandat de Steeve Saurel Legnongo en qualité d'administrateur provisoire de la BGD, d'une part, du 6 mars au 20 septembre 2018 à titre de régularisation, et, d'autre part, jusqu'au 31 décembre 2018, en vue de la mise en liquidation de la banque.

CHANGEMENTS
COURS INDICATIFS DES DEVISES EN DATE DU 25/10/2018

Union Gabonaise de Banque
SiteWeb : <http://www.ugb-banque.com>

DEV	FIXING			VENTE BILLETS (sans frais)	
	EUR/DEV	DEV/COT	DEV/CFA	DEV	CFA
XAF	xxxxx	xxxxx	xxxxxx	1 EUR	655,957
USD	1,1389	1USD =	575,957	1 USD	598,514
CAD	1,4900	1CAD =	440,240	1 CAD	474,047
JPY	128,3700	1JPY =	5,110	100 JPY	539,709
GBP	0,8823	1GBP =	743,437	1 GBP	796,640
CHF	1,1373	1CHF =	576,767	100 CHF	61 981,99
ZAR	16,3455	1ZAR =	40,131	100 ZAR	4 246,77
MAD	10,8597	1MAD =	60,403	1 MAD	63,78
CNY	7,9090	1CNY =	82,938	1CNY	85,43
KES	115,3600	1KES =	5,686	1KES	5,86

INDICES BOURSISERS		
	en date du	
CAC 40	25/10/2018	5 023,13
DOW JONES	25/10/2018	25 219,21

BRENT (IPE) US Dollars/Baril
25 Octobre 2018: 76,90